DLP -8-11-65 432844

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs

N° 62 - NOVEMBRE 1965/47

LES TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

Les arbres fruitiers doivent à l'automne recevoir des traitements préventifs ou de lutte contre diverses maladies. Les pulvérisations seront réalisées à la chute des feuilles pour éviter les contaminations par les blessures créées par la séparation du pétiole avec le rameau (blessures souvent décrites sous le nom de cicatrices foliaires).

L'automne est également très favorable aux contaminations des maladies bactériennes; enfin les très fortes précipitations récemment subies par la plupart des plantations ont créé et entretiennent des conditions de développement propices à certaines maladies cryptogamiques.

Il faut remarquer le fait que beaucoup d'arbres sont encore en végétation active et que la chute des feuilles est souvent encore lointaine ; l'aoûtement des bois n'est pas fait. De plus il est souvent impossible de pénétrer dans les vergers et l'accès en sera encore difficile pendant une longue période.

Les conseils que nous indiquons devront être interprêtés par les arboriculteurs en fonction des données particulières à chaque exploitation. Ne jamais oublier que le traitement cuprique d'un arbre fruitier à noyau entraîne toujours une réaction du végétal. Cette réaction peut être brutale sur les pêchers, ces arbres ne devront être traités qu'après la chute naturelle (après rougissement ou jaunissement) d'au moins 75 % des feuilles.

ABRICOTIER - Les plantations du Roussillon, de l'Aude, de l'Hérault (Bitterois) ont reçu de telles quantités d'eau qu'elles ne peuvent faire actuellement l'objet d'aucune intervention; même l'émondage doit être retardé. Par contre dans la basse vallée du Rhône le nettoyage des arbres pourra être entrepris. Il sera souvent utile de réaliser une pulvérisation cuprique (250 g de cuivre métal) pour lutter contre le Coryneum.

CERISIER - Dès le commencement de la chute des feuilles, réaliser un traitement cuprique (250 g de cuivre métal) pour combattre le Chancre bactérien du cerisier. Le traitement sera renouvelé après la chute totale des feuilles. Ce traitement, indispensable dans les plantations où le Chancre bactérien a été constaté, est utile contre le Corynenm du cerisier.

P.1.179

PECHER - Cette espèce fruitière ne doit pas recevoir de traitement cuprique sur un feuillage encore actif et sur des bois non aoûtés.

En fin de chute des feuilles un traitement cuprique sera efficace contre le Coryneum, et renouvelé il pourra assurer la protection nécessaire contre la Cloque, si ultérieurement il n'était pas possible d'intervenir au cours de l'hiver.

POIRIER - La maladie bactérienne du poirier (Pseudomonas syringae) est favorisée par l'humidité et les pluies automnales. Un traitement cuprique d'automne (500 g de cuivre métal) doit être réalisé dès que possible.

L.L. TROUILLON

Avis à nos abonnés :

Rectificatif - Le numéro précédent expédié le 5/I0/I965 a été répertorié : 69 septembre I965/46; il convient de rectifier et de le répertorier : 6I Octobre I965/46 .

Le 3° supplément du mois de septembre doit porter le N° 60 et non 66.

Réabonnement : Nos abonnés peuvent d'ores et déjà renouveler leur abonnement pour 1966 au tarif inchangé de :

I5 frs pour 1 abonnement ordinaire (A.A. + Phytoma)
I5 frs + I0 frs pour 1 abonnement ordinaire et un service d'Avertissements Agricoles à une adresse différente
I5 frs + 5 frs + ... 5 frs + ... 5 frs .... + 5 frs pour 1 abonnement ordinaire et 1,2,3 ..... x services d'Avertissements Agricoles à la même adresse.

L'abonnement est à payer à :

Monsieur le Régisseur de Recettes de la Protection des Végétaux
16, rue de la République - Montpellier
C.C.P. Montpellier 5238.57

(Les chèques bancaires pour être acceptés devront porter la mention : "Monsieur le Régisseur de Recettes de la Protection des Végétaux".)

Montpellier, le 4 Novembre 1965

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLÉ

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX